

**SEMINAIRE DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DES MARCHÉS PUBLICS
DU DISTRICT AUTONOME DE LA VALLÉE DU BANDAMA**

**Thème : Innovations induites par le Code des marchés publics et ses décrets
d'application**

Date : Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023

Lieu : Bouaké, Hôtel Etoile Kennedy

RAPPORT GENERAL

-----Avril 2023 -----

L'hôtel Etoile Kennedy de Bouaké a abrité les jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023, le séminaire de sensibilisation des acteurs des marchés publics du district autonome de la Vallée du Bandama, sur le thème : « **Innovations induites par le Code des marchés publics et ses décrets d'application** ».

Ce séminaire a été présidé par Monsieur Bonaventure TIEGBE, Préfet du Département de Sakassou, représentant Monsieur TUO Fozié, Préfet de Région de Gbèkè, Préfet du Département de Bouaké.

Les travaux ont enregistré la présence de quarante-sept (47) participants de l'administration publique comprenant, des Préfets de Régions, des Préfets de Départements, des Maires, des Sous-Préfets, des Secrétaires Généraux de Préfecture et de Mairie, des Payeurs de Régions, des Trésoriers, des Directeurs Régionaux et Départementaux, tous issus des régions de Gbèkè et du Hambol, pour la première journée, et quarante-trois (43) participants du secteur privé et de la société civile, pour la seconde journée.

Les taux de participation de ces différentes journées sont respectivement de 94% et 86%.

La cérémonie d'ouverture, le déroulement des travaux et la cérémonie de clôture, ont constitué les grands axes de ce séminaire.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Les allocutions de Monsieur Ruffin LAGOUTH, Secrétaire Général de la Mairie de Bouaké, de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-président du Conseil de régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et de Monsieur Bonaventure TIEGBE, ont meublé la cérémonie d'ouverture.

Dans son propos, Monsieur LAGOUTH a souhaité, au nom de Monsieur DJIBO Nicolas, Maire de la Commune de Bouaké, la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants. Il a en outre relevé la pertinence de cette session de formation qui permettra de renforcer la transparence et l'équité dans la gestion des ressources publiques.

Pour ce faire, Monsieur LAGOUTH a exhorté chaque participant à s'approprier le contenu des modules qui seront présentés afin de garantir un système des marchés publics performant.

A sa suite, après un rappel des enjeux financiers, économiques et sociaux des marchés publics, Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre a situé le contexte de la présente session de sensibilisation qui s'inscrit dans la mise en œuvre des priorités du Gouvernement se rapportant à la promotion de la bonne Gouvernance.

Poursuivant, il a indiqué que cette volonté politique se traduit dans l'amélioration du cadre réglementaire des finances publiques, comme en témoigne les réformes entreprises dans ce secteur, notamment, l'adoption de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et ses décrets d'application ainsi que le basculement en mode budget-programmes. Il a également mentionné l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP, qui étend les missions de cet organe aux contrats de Partenariats Public-Privé (PPP) et institue en son sein le Comité de Règlement Administratif, chargé de régler les recours et litiges internes à l'administration publique.

En vue de procéder à la vulgarisation des innovations induites par lesdites réformes, l'ANRMP et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) ont entrepris, depuis 2020, un vaste programme de sensibilisation des acteurs du système des marchés publics.

Et c'est dans ce contexte, a-t-il indiqué, que la présente session est organisée à l'intention des autorités administratives, du secteur privé et de la société civile au sein de cinq (5) Districts Autonomes dont celui de la Vallée du Bandama, en vue de toucher un grand nombre d'acteurs.

Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre a clos son intervention en adressant les remerciements du Conseil de régulation de l'ANRMP à l'ensemble des participants pour leur présence effective, particulièrement au Préfet du Département de Sakassou, ainsi qu'à l'ensemble du

corps préfectoral et les autorités communales pour leur implication en vue de la tenue effective de ce séminaire.

Prenant la parole, le Préfet du Département de Sakassou s'est réjoui de la tenue de cet atelier puis a traduit ses remerciements à l'endroit de Madame la Présidente du Conseil de régulation pour cette initiative.

Par la suite, après avoir rappelé les enjeux économiques, financiers et sociaux des marchés publics, Monsieur Bonaventure TIEGBE a souligné la pertinence de la présente formation qui contribue à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de bonne gouvernance.

Aussi, a-t-il exhorté tous les séminaristes à prendre une part active aux travaux de cette session de sensibilisation pour l'amélioration du système des marchés publics puis a déclaré ouvert, ledit séminaire sur le thème « **Innovations Induites par le Code des marchés publics et ses décrets d'application** ».

Au terme des allocutions, il a été procédé à la prise de la photo de famille.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés sur deux (2) journées respectivement consacrées aux acteurs de l'administration publique d'une part et ceux du secteur privé et de la société civile, d'autre part.

Chacune de ces journées a été meublée par la présentation de trois (03) modules suivis d'échanges, avec pour modérateur Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-Président du Conseil de régulation de l'ANRMP.

Les modules présentés lors de la première journée ont porté sur les thématiques suivantes :

- Module 1 : Rôles et missions de l'ANRMP dans les marchés et les contrats de partenariat public privé ;
- Module 2 : Innovations du Code des marchés publics et ses décrets d'application ;
- Module 3 : Règles de déontologie des acteurs des marchés publics.

Ceux de la seconde journée, dédiée aux acteurs du secteur privé et de la société civile, ont porté sur les thématiques suivantes :

- Module 1 : Rôles et missions de l'ANRMP dans les marchés et les contrats de Partenariat Public-Privé ;
- Module 3 : Règles de déontologie des acteurs des marchés publics ;
- Module 4 : Mesures du Code des marchés publics en faveur des Petites et Moyennes Entreprise (PME).

La synthèse de ces différents modules se présente comme suit :

Module 1 : Rôles et missions de l'ANRMP dans les marchés et les contrats de Partenariats Public-Privé

Ce module a été présenté par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP,

Le formateur a axé sa présentation autour de deux (2) points, à savoir, l'organisation et le fonctionnement de l'ANRMP ainsi que ses rôles et missions dans la gestion des marchés publics et des contrats de partenariats public-privé.

Relativement au premier point, Monsieur ADOU a énuméré les textes qui régissent la fonction régulatrice puis a présenté les organes de gestion et les structures spécialisées de l'ANRMP.

S'agissant des rôles et missions de l'ANRMP en matière des marchés publics, le formateur a passé en revue les missions essentielles, citant entre autres, la conduite des audits, la gestion des recours et la définition des politiques.

Monsieur ADOU a terminé sa présentation sur les missions de l'Autorité de régulation en matière de contrats de PPP qui sont axées sur le développement, la transaction, la réalisation, l'exploitation et le transfert.

Cette communication a été suivie d'échanges qui ont porté sur le fonctionnement des organes de recours non juridictionnel de l'ANRMP et les modalités de renouvellement des membres du Conseil de régulation.

Module 2 : Innovations induites par le Code des marchés publics et ses décrets d'application

Le module sur les innovations induites par le Code des marchés publics et ses décrets d'application a été présenté par Monsieur YAPO Jean Jacques Sébastien, Directeur Régional des Marchés Publics de Gbèkè et du Hambol, pour le compte de la DGMP.

Dans la première partie de sa présentation, le formateur a entretenu les participants sur les innovations portées par le décret fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics ainsi que celui relatif aux modalités d'exécution des crédits budgétaires.

Dans la seconde partie, il s'est prononcé sur les innovations portant sur les décrets relatifs aux conventions, aux modalités de constitution des garanties et de résiliation avant de terminer sur les innovations contenues dans les décrets relatifs aux sanctions et violations.

A ce niveau, Monsieur YAPO a relevé, notamment, la suppression de l'initiative de la résiliation pour l'autorité de tutelle et le maître d'œuvre, la possibilité de résiliation de marché en cas d'impossibilité technique avérée de respecter le délai contractuel, la possibilité de résilier un marché par voie judiciaire en cas de non-paiement et après une mise en demeure restée sans effet pendant trois (3) mois et la reformulation des pièces exigibles dans le cadre de la procédure de résiliation. Enfin, il est admis désormais la possibilité de réhabilitation de l'entreprise sous sanction pour faute dès lors qu'elle a purgé au moins la moitié de sa peine.

Les interventions ont porté sur les thèmes se rapportant, entre autres, aux modalités de résiliation des marchés et le contrôle citoyen dans les marchés publics.

Module 3 : Règles de déontologie applicables aux acteurs de la commande publique

La présentation de ce module a également été faite par Monsieur ADOU Félix.

En introduction de sa communication, le formateur a relevé l'importance que revêt les marchés publics au plan social et économique. Il a, ensuite, axé sa présentation autour des généralités et des cas pratiques.

Relativement aux généralités, Monsieur ADOU a défini les notions de déontologie et d'éthique avant de présenter quelques principes qui gouvernent ces deux notions que sont l'égalité de traitement, liberté d'accès à la commande publique, la transparence, l'économie et l'efficacité.

A ce niveau, il a mis l'accent sur l'interdiction des mauvaises pratiques en matière de commande publique, telles que la corruption, les pratiques frauduleuses et les conflits d'intérêts, puis a exhorté les participants à s'approprier les dispositions contenues dans le

Code de déontologie pour une utilisation rationnelle des deniers publics, dans l'intérêt des populations.

Poursuivant, le formateur a soumis des cas pratiques aux auditeurs, dont l'examen, a consisté à travers des exemples concrets, à identifier des mauvaises pratiques au regard du Code de déontologie, à l'effet d'y apporter des solutions.

Monsieur ADOU Félix a terminé sa présentation en énumérant les sanctions qu'encourent les acteurs des marchés publics en cas de non-respect des exigences du Code de déontologie.

Module 4 : Mesures de facilitation de l'accès des Petites et Moyennes Entreprise (PME) du aux marchés publics

Ce module a également été présenté par Monsieur YAPO Jean Jacques Sébastien.

Le formateur a entretenu les participants sur les mesures classiques et particulières en faveur des PME ainsi que les perspectives y relatives.

Relativement au premier point, il a indiqué comme mesures classiques en faveur des PME, le groupement d'entreprises ou la cotraitance et la sous-traitance.

S'agissant des mesures particulières en faveur des PME, le formateur a cité, entre autres, le relèvement de la part de marchés réservée annuellement aux PME, à trente pour cent (30%) minimum, le relèvement à quinze pour cent (15%) de la marge de préférence, en cas de sous-traitance minimale de trente pour cent (30%) de la valeur globale du marché à une PME locale, la réduction du taux de la garantie d'offre ou de soumission, désormais comprise entre 1% et 1,5% du montant prévisionnel de la dépense.

Monsieur YAPO a ensuite relevé quelques perspectives en vue pour les PME, à savoir, la catégorisation des entreprises, la dématérialisation des marchés publics à travers la soumission en ligne puis a clos sa communication en formulant quelques conseils d'usages à l'endroit des PME pour la réussite de leurs activités.

Les échanges ont porté, entre autres, sur la marge de préférence et les modalités de paiement directe du sous-traitant.

Le séminaire a fait l'objet d'une évaluation par les participants.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général du séminaire, faite par Monsieur TOURE Gervais, Directeur Exécutif de l'ONG Actions pour le Développement Durable en Côte d'Ivoire-PEKAN et l'allocution de clôture de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre.

Après l'adoption du rapport général, des remerciements ont été adressés par les participants à l'ANRMP et la DGMP pour cette initiative heureuse en organisant la présente session de sensibilisation.

Prenant la parole, le Vice-Président de l'ANRMP a fait savoir que l'un des objectifs de l'Autorité de régulation et de la DGMP est la vulgarisation des textes et outils régissant les marchés publics en vue de leur meilleure appropriation par les acteurs publics d'une part, et de faciliter la participation des entreprises aux appels d'offres, d'autre part. C'est en cela qu'il s'est félicité de l'atteinte des objectifs de ce séminaire, au regard des échanges fructueux durant ces deux jours de travaux et de la satisfaction exprimée par les participants, au terme des sessions.

Il a, donc, au nom de la Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP, adressé ses remerciements au Directeur Général des Marchés Publics pour son appui constant et son implication personnelle dans la réussite de cette noble mission ainsi, qu'aux formateurs de l'ANRMP et de la DGMP, pour avoir partagé leur expertise aux séminaristes.

Monsieur N'ZI a également félicité les équipes techniques de l'ANRMP, de la DGMP et de sa Direction régionale, celles des Préfectures, Départements et Communes du district, particulièrement la Préfecture de Bouaké pour la bonne organisation de cette activité.

Il n'a pas manqué de remercier les structures du secteur privé et de la société civile pour leur participation active qui témoigne de leur intérêt et leur engagement à œuvrer pour un système de la commande publique plus performant.

Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre a clos le séminaire de sensibilisation à l'intention des acteurs des marchés publics du District Autonome de la Vallée du Bandama sur le thème « **Innovations induites par le Code des marchés publics et décrets d'application** », en invitant ceux-ci à partager et à mettre en pratique les connaissances acquises lors de cette séance de sensibilisation.

Fait à Bouaké, le 28 avril 2023